

Dispositions prises en conformité avec l'état d'urgence sanitaire

Séance du 27 mai 2020 à 20h

- respect des gestes barrières
- la salle de réunion du Conseil Municipal est désinfectée à l'aide d'un produit antibactérien (tables, chaises, poignées de porte, etc....)
- la salle aura été aérée, veiller à être suffisamment vêtu
- à l'entrée de la pièce, utiliser la fontaine de gel hydro-alcoolique à pédale pour une friction des mains
- les places assises sont disposées afin d'obtenir la distance physique supérieure à 1 mètre (soit 4m² par emplacement)
- des masques, type chirurgicaux, sont à disposition à l'entrée, à utiliser suivant son souhait
- merci d'apporter un stylo personnel (noir de préférence) pour les votes
- pour se déplacer lors des votes, suivre les sens aller et retour